

RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ET AUX SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCHEMENTS D'ACTIVITÉS DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE D'UCCLE

Généralités :

Le présent rapport est établi conformément à l'article 26bis §5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS et à la circulaire budgétaire, qui prévoient que le comité de concertation veille à ce que soit établi un rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activité du CPAS et de la Commune. La circulaire indique à cet égard qu'il importe notamment que cette concertation aboutisse à éviter que des services analogues à caractère social soient gérés simultanément par la Commune et par le CPAS et se fassent mutuellement concurrence. Dans cet esprit, l'administration du CPAS et l'administration communale ont poursuivi en 2024, la collaboration autour des synergies pouvant être mises en place.

Pour 2025 des pistes de synergies entre la commune et le CPAS seront explorées, en s'inspirant d'exemples d'autres communes, sous l'angle prioritairement du service rendu mais aussi d'économies d'échelle. Un inventaire de ces pistes sera établi sous la conduite du Comité de concertation CPAS-Commune.

1. Finances

Un contact régulier entre le Receveur communal et le Directeur financier du CPAS permet de gérer avec efficacité les besoins du CPAS et les liquidations de la dotation communale. Suite à la consolidation d'emprunts destinés à financer le projet de nouveau home, le CPAS a disposé d'importantes liquidités dont il n'avait pas un usage immédiat. Celles-ci ont été mises temporairement à disposition de la commune afin de couvrir à moindre coût les besoins de financement et de maximiser le rendement de placements d'excédent de trésorerie. Pour 2025, les collaborations se poursuivront afin de gérer au mieux la politique financière des deux entités et plus particulièrement une gestion efficace de la dette et des placements.

Dans le domaine de leur gestion financière, les deux entités participent au programme We Pulse et elles sont en contact direct pour le suivi du programme et pourront mutualiser leurs expériences en vue de garantir que cet outil soit performant et intègre une meilleure transmission des données financières entre les deux entités.

Dans le cadre du suivi financier du plan triennal 2025-2027, les deux entités se rencontreront de manière régulière pour ce qui concerne le suivi budgétaire et comptable dans un contexte où les mesures gouvernementales auront un impact sur la situation financière des C.P.A.S.

2. SIPPT

L'administration communale a engagé en 2024 un conseiller en prévention niveau 1. Le conseiller en prévention niveau 1 a effectué un travail de propositions au niveau du domaine de la sécurité au travail et le C.P.A.S. peut en cas de nécessité s'inspirer des pratiques et de la gestion de procédures élaborées au niveau de l'administration. De même, le C.P.A.S. peut faire appel à l'expertise de l'administration dans le domaine du SIPPT.

En fonction des besoins du C.P.A.S., la commune s'inscrit dans une politique de collaboration entre les conseillers en prévention sur base d'un périmètre à convenir entre les responsables concernés, exemples : participer à l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence aux travailleurs victimes d'accident ou service minimum en période de vacances.

3. Marchés publics

Le CPAS et la Commune ont une tradition de passer des marchés conjoints dans les domaines où des effets d'échelle ont pu être réalisés sans augmenter la charge administrative de manière disproportionnée. Le marché assurance-hospitalisation est une illustration de la continuité dans cette démarche. Dans le domaine des frais de fonctionnement (énergie, services postaux, charroi), les deux administrations font appel à des centrales d'achats externes qui permettent de réaliser des économies de par l'effet du volume des commandes. Une réflexion plus générale a été initiée afin de plus faire appel à des centrales d'achat externes dans des domaines où celles-ci peuvent proposer des meilleures conditions contractuelles.

Les chefs de services patrimoine et marché public communal se rencontrent régulièrement pour échanger leurs expériences et documents. Ils se concertent sur l'intégration des clauses sociales et environnementales, en ce compris le critère local, communes dans un plus grand nombre de marchés.

4. Patrimoine/technique

Le service de l'Urbanisme prête régulièrement main-forte au service du patrimoine (renseignements urbanistiques, avis techniques). Dans les domaines techniques, le C.P.A.S peut faire appel à l'expertise et aux conseils des techniciens communaux de telle sorte de pouvoir limiter le recours à des experts externes à l'administration.

5. Ressources humaines

Une collaboration active est en place entre les deux directions du Service du Personnel et des Ressources humaines visant à développer et harmoniser les pratiques et à créer des synergies dans les matières réglementaires, gestion des compétences et formation. La Commune associera le CPAS aux modifications des statuts administratif et pécuniaire qui ont un impact sur le CPAS et inversement. Cette concertation se tient en amont des décisions au Conseil communal ou du Conseil de l’Action sociale et des Comités particuliers de Négociation.

Au niveau d'un logiciel (Hard RH et Soft RH) de gestion des ressources humaines, les deux administrations se sont inscrites dans le projet We Pulse et, comme ce qui se fait pour le domaine des finances, pourront lors du déploiement partager leurs connaissances et expériences. Le travail d'analyse à mener dans ce cadre amènera des pistes d'harmonisation au niveau de la gestion des ressources humaines au sens large.

6. Maison de l'Emploi

La Maison de l'Emploi de Uccle rassemble les opérateurs d'insertion professionnelle (ISP) actifs sur le territoire communal. Il s'agit en l'occurrence de l'antenne Actiris, de l'Agence locale pour l'Emploi d'Uccle (ALE), du service Promojob (CPAS) et du service Emploi de la Commune.

La Maison de l'Emploi, sans disposer d'un site physique, offre de manière intégrée et complémentaire des services aux chercheurs d'emplois ainsi qu'aux employeurs et développe des projets au niveau local ainsi qu'en partenariat avec d'autres communes de la Région bruxelloise, dont les communes voisines de Forest et Saint-Gilles.

Depuis plusieurs années, une collaboration étroite est organisée avec la Commune et les autres partenaires de la Maison de l'Emploi, dans le but de pouvoir mutualiser les connaissances et l'expérience dans le domaine ISP, de manière à dégager des solutions qui seraient communes au niveau local et de pouvoir créer des synergies, des collaborations, qui ont du sens au bénéfice des chercheurs d'emploi.

7. Réinsertion et gestion des travailleurs « article 60 § 7 »

Le Centre mène une politique active en matière d'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale financière équivalente à ce revenu par le biais de la mise à l'emploi dans le cadre de l'article 60, § 7, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. Le Centre demeure ainsi l'employeur de plusieurs agents affectés directement à l'administration communale d'Uccle et dans les ASBL communales.

Dans ce cadre, le Centre a une tradition de travailler régulièrement en collaboration avec les services communaux suivants :

- Service de la Propreté publique ;
- Service des Sports ;
- Service de Stationnement – Parking ;
- Agence Locale pour l'Emploi ;
- Service des Seniors ;
- Service de la Jeunesse.

Le CPAS éprouve actuellement des difficultés à proposer des candidats souhaitant être intégrés dans ce dispositif et les services concernés vont se concerter pour essayer de remédier à cette situation. Cette synergie est d'autant plus importante que la commune a comme politique d'engager de façon durable les candidats « article 60 » qui ont démontré leurs qualités/compétences professionnelles, lors de ce contrat d'insertion.

8. Coordination sociale/Coordination Locale de Cohésion CPAS et Commune vers un renforcement de la transversalité.

La Coordination sociale du CPAS d'Uccle rassemble les associations et services publics ucclois qui participent à la lutte contre toutes les formes d'exclusion et à la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Elle est liée à l'article 62 de la loi organique des CPAS et est financée par la COCOM.

En tant que partenaires de proximité, les Services Communaux tels que l'Action et Cohésion Sociales, la Médiation scolaire, le Logement, l'AISU, Egalité des chances, l'Enseignement, la Culture, et bien d'autres participent à ces réunions, partagent leur expérience et difficultés dans des domaines aussi divers que le logement, l'enfance, la scolarité, les familles, l'emploi, la pauvreté au sens large, le handicap, la culture... qui les concernent, de près ou de loin.

Au niveau de la Commune, la Concertation locale de cohésion sociale, est liée au décret de cohésion sociale de la COCOF qui réunit d'abord les acteurs qui travaillent autour des priorités 1 (soutien et l'accompagnement à la scolarité), 2 (apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif), 3 (citoyenneté interculturelle) et 4 (vivre ensemble). Ces actions sont subventionnées par la COCOF et soumises à des règlementations répondant au prescrit du décret COCOF relatif à la cohésion sociale du 30 novembre 2018.

La coordination locale de cohésion sociale et la coordination sociale du CPAS sont liées par des missions et objectifs communs qui ont conduit à la mise en place du projet LILAS (laboratoire d'initiatives locales, associatives et sociales). Les actions menées conjointement par les deux coordinations visent à resserrer les liens sociaux entre les travailleurs des organisations locales ainsi que leur visibilité notamment par l'organisation conjointe d'évènements.

Suite au départ de la coordinatrice sociale du CPAS en 2024 et son remplacement, la collaboration entre les responsables de chacune de 2 coordinations s'est poursuivie dans un premier temps par l'organisation d'un évènement commun en août 2024, « Le village associatif », qui s'est tenu sur la place Danco et a réuni plusieurs associations et services communaux ucclois à caractère social pour informer les citoyens de leurs missions et offres respectives.

Depuis septembre 2024, le contact s'est malheureusement interrompu en l'absence d'interlocuteur de la coordination sociale du CPAS. La collaboration reste effective et au moins un évènement est envisagé pour l'année 2025.

9. **Programme d'Actions Climat**

Face à l'enjeu climatique auquel nous sommes confrontés, tous les niveaux de pouvoir ont aujourd'hui le devoir de faire preuve d'exemplarité en instaurant des politiques de transition climatique ambitieuses et concrètes. Ainsi, le Programme d'Action Climat (PAC) constitue par excellence un exemple de synergie Commune/CPAS au niveau local.

La Commune et le CPAS collaborent par conséquent pour proposer certaines actions communes ou complémentaires pour réduire les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire d'Uccle et adapter celui-ci aux conséquences des changements climatiques dans un esprit de justice sociale. Le programme d'action climat du CPAS comprend 26 actions réparties au sein de 8 objectifs thématiques tels que la conscientisation, les économies d'énergies de ses bâtiments, les déplacements du personnel, les marchés publics, l'alimentation durable etc.

Afin de réaliser des économies d'échelles, la Commune et le CPAS continueront de renforcer leurs collaborations et de développer autant que possible des synergies dans la mise en œuvre d'actions notamment sur des thématiques ou actions communes ou complémentaires. Celles-ci incluent le renforcement des clauses durables dans les marchés publics, le Plan de déplacement d'entreprise avec pour but de décarboner les déplacements du personnel, la durabilité des cantines des homes.

Ces synergies trouvent par ailleurs autant leur sens dans des actions de préparation (formation d'agents aux enjeux climatiques et environnementaux, mise à disposition d'outils, échanges de bonnes pratiques...), d'adhésion et de levier pour le changement (sensibilisation interne ou vers le public), et de concrétisation d'actions sur le terrain ou dans les bâtiments (consommation énergétique, développement de l'agriculture urbaine, adaptation aux conséquence des changements climatiques).

10. Santé

Le Cabinet médical est associé, avec la commune, à la plateforme santé. Le plan social santé intégré (PSSI) est un outil visant la réorganisation de la première ligne d'accompagnement et de soins selon une approche par territoires, bassins de vie. Un décret et une ordonnance conjoints de la COCOF et la COCOM relatifs à l'organisation de l'ambulatoire et de la 1ère ligne social santé dans la région de Bxl-Capitale sont parus au moniteur belge le 15/02/2024. Ils reprennent les missions des acteurs de l'ambulatoire et de la 1ère ligne social santé et définissent ce qu'est un quartier social santé, un bassin d'aide et de soins, un appui à la 1ère ligne de l'aide et des soins et une structure d'appui à l'ambulatoire.

La programmation de l'offre d'aide et de soins des acteurs de l'ambulatoire sera organisée en fonction des crédits disponibles et des délimitations territoriales.

Actuellement, 9 contrats locaux social santé (CLSS) existent sur 5 communes (Uccle n'est pas encore concerné et ne le sera pas tout de suite) choisis sur base de 4 indicateurs de besoin. Uccle est dans l'attente de la désignation d'un référent quartier pour les communes non couvertes par le CLSS.

11. Crèche / accueillantes d'enfants

La crèche Asselbergs collabore toujours avec la bibliothèque néerlandophone d'Uccle.

Le CPAS communique régulièrement les thèmes choisis afin de pouvoir réserver et emprunter des livres concernant ces thèmes.

Pour certaines occasions, le CPAS a mis des livres à disposition des parents, et passe également avec un groupe d'enfants sur place. Le projet « boekstart » est une collaboration digne d'intérêt : la bibliothèque prévoit deux paquets contenant des livres pour enfant âgés respectivement de 6 mois et 15 mois et les collaborateurs de la bibliothèque passent à la crèche afin de rencontrer les parents et de leur remettre les paquets.

Chaque année, le CPAS participe à la vente des livres organisée à la bibliothèque. On envisagera de ré-initier des moments de lecture par les collaborateurs de la crèche, éventuellement dans le cadre du « voorleesweek »

12. Homes

Les maisons de repos du CPAS d'Uccle poursuivent les opérations de fusion. La mise en exploitation du nouveau bâtiment implique une diminution d'un tiers du nombre d'habitants au Home Brugmann par transfert vers le Domaine du Neckersgat, les mouvements de personnel suivent celle-ci. Depuis plusieurs mois, le volume de l'emploi a été adapté à la capacité actuelle qui correspond globalement à la capacité future du Domaine du Neckersgat. Restent des adaptations de poste ou des changements de fonction à organiser. Les équipements de la nouvelle cuisine du Domaine du Neckersgat permettent désormais d'assurer la production de plusieurs centaines de repas par jour. Diverses pistes seront analysées pour en assurer la meilleure exploitation possible. Une concertation entre la Commune et le CPAS sera poursuivie pour analyser les effets du regroupement des deux maisons de repos, en termes d'emploi ainsi que sur les impacts financiers et trouver les solutions les plus intéressantes tant pour les agents que pour les institutions, ainsi que la vision des services actuels et futurs rendus aux résidents et résidentes. La commune peut, en soutien au C.P.A.S., participer aux différentes analyses de coûts.

13. Cité Asselbergs

L' excellente collaboration de la Cité Asselbergs avec l'ASBL communale « Le Parascolaire d'Uccle » et le Service Jeunesse de la Commune est indiscutablement à inscrire dans la durée.

Cette collaboration avec le service parascolaire est essentielle pour offrir aux jeunes de la Cité de l'Enfance des activités enrichissantes favorisant leur épanouissement. En leur réservant des places, nous garantissons leur accès à des loisirs éducatifs adaptés, renforçant ainsi leur bien-être et leur socialisation.

Le CPAS prend en charge les frais a posteriori, facilitant l'inclusion de ces jeunes sans contrainte financière immédiate et une communication fluide et une bonne synergie entre nos services permettent un suivi optimal. Cette coopération renforce le travail éducatif en apportant un cadre structurant et stimulant aux jeunes.

Les enfants de la Cité de l'Enfance bénéficient également d'une collaboration étroite avec le service prévention, notamment en ce qui concerne le programme de tutorat-remédiation. Cette coopération permet de mettre en place des actions concrètes pour accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire. Parmi ces actions, on retrouve des séances de remédiation scolaire durant les congés scolaires, visant à soutenir les élèves rencontrant des difficultés dans certaines matières.

14. Contrôle interne

La commune a recruté un coordinateur de contrôle interne et les deux administrations pourront partager leurs connaissances et pratiques dans l'optique d'une recherche de complémentarité.

Le système de contrôle interne de l'administration communale est orienté vers les trois sujets suivants : (1) Production et mise jour trimestrielle par chaque membre du CODIR d'un tableau de bord des risques et incidents majeurs, (2) Mise en œuvre d'un processus de remontée systématique des incidents majeurs par chaque direction et (3) l'établissement par chaque d'une fiche enjeux reprenant les plans d'actions majeurs pour l'établissement du Plan Triennal 25-27 de l'administration communale.

En fonction de ses besoins, le C.P.A.S. pourra s'inspirer de ce travail de méthodologie élaboré au niveau communal.

15. Logement

Une convention de collaboration entre le CPAS et l'AISU a été approuvée, qui prévoit une permanence d'une assistante sociale déléguée par l'AISU deux fois par mois dans les locaux du CPAS afin que les demandeurs puissent introduire un pré-dossier de candidature et d'avoir un suivi de leurs demandes. Cette collaboration a du succès et sera prolongée.

La commune mène également une réflexion sur la gestion des logements sociaux communaux sera progressivement transférée à l'AISU. Par ailleurs, pour plus de facilité et de clarté, l'inscription sur les liste d'attente fera l'objet d'une centralisation.